

COMMUNE DE RANS
PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 septembre 2024

Étaient présents :

Susana BAPTISTA
Jocelyne LOUIS
Nadia MARQUEZ
Jean-Louis MORLIER
Éric PIGNY
Brigitte SAVIN
Raphaël TEMPESTA
Amandine THUREL

Absent(s) excusé(s) :

Ariane BRUGNOT donne procuration à Brigitte SAVIN
Fabienne ROUGEOT donne procuration à Susana BAPTISTA
Fabien CHARLES
Éric CHAUTEMPS
Florent POULENARD
David SCHAEGIS

Secrétaire de séance : Madame Amandine THUREL

ORDRE DU JOUR :

- Délibération arrêt ou poursuite construction site Racine
- Délibération mode d'exploitation 2024 suite tempête
- Délibération exploitation forestière pour les années à venir
- Délibération redevance occupation des sols par Orange

- INFO ET QUESTIONS DIVERSES



Quorum 10 : Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20h10.

Amandine THUREL désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal (CM) valide à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du dernier Conseil Municipal.

1) Le Conseil Municipal délibère

➤ **Délibération mode d'exploitation 2024 suite à la tempête**

Le CM APPROUVE à l'unanimité l'annulation de l'état d'assiette 2024 et APPROUVE le nouveau.

Le Nouvel état d'assiette couvre l'ensemble de la forêt suite à la tempête du 19 juin 2024. Pour information, 4000m³ de bois d'œuvre ont été couchés par la tempête (équivalent de 5 années d'exploitation). Quelques parcelles sont délivrées à la commune pour le bois de chauffage.

Vote à 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

➤ **Délibération état d'assiette 2025**

La parcelle 40 sera exploitée.

Le bois d'œuvre de la parcelle 40 sera vendu en contrat ou à la concurrence. Le bois de chauffage sera délivré à la commune pour son besoin d'affouage.

Le CM APPROUVE à l'unanimité l'état d'assiette 2025.

Vote à 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

➤ **Délibération exploitation forestière pour les années à venir**

En raison de la tempête, le Conseil Municipal délibère pour n'exploiter qu'une seule parcelle par an, de 2025 à 2028. Les arbres accidentés seront également exploités.

Le CM APPROUVE à l'unanimité la décision.

Vote à 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

➤ **Délibération redevance d'occupation du domaine public par Orange**

Le Conseil Municipal délibère pour instaurer une redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication.

Estimation du calcul de la redevance :

Artère aérienne : 1km480, 40€ par km, avec coef 1,6 → 94€ par an

Souterrain : 1km 4, 30€ par km, avec coef 1,6 → 67€ par an

Rétroactif 4 ans en arrière.

Le CM APPROUVE à l'unanimité la décision.

Vote à 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.



➤ **Délibération remboursement amende**

Le maire a dû payer à titre personnel la contravention d'un employé communal.

Le CM VALIDE à l'unanimité le remboursement des 300€ par la commune.

Vote à 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.

2) Le Conseil Municipal décide :

- De reporter la délibération concernant le projet Centre Bourg au mercredi 25/09/2024
- De nommer Brigitte SAVIN référente [boite à livre] pour Jura Nord
- De demander des devis
 - pour réalisation de trottoirs rue Haute pour limiter le ruissellement rue des Tremblots et rue de Chênes,
 - pour la rénovation chemin du val aux roux
 - pour les marquage au sol passage piéton et signalisation aux tiers
- De racheter un extincteur pour remplacer un extincteur défectueux
- De racheter des décorations de Noël (environ pour 1000€)

3) Le Maire informe le CM :

- Du départ d'Aurélien BARDEY (qui n'a pas souhaité renouveler son contrat)
- De l'arrivée d'Aurélien BRESSON en tant qu'employée communale pour l'entretien de

la commune,

- Que le tracteur est en mauvais état, et pourrait être à changer.
- Qu'il est possible de voir avec le SIDEC pour poursuivre l'enfouissement du réseau
- Que des devis sont en cours pour la destruction ou la rénovation de l'appentis de la faïencerie
- Qu'il rencontrera le Syndicat Moulin Rouge pour négocier les sommes à transférer du budget de l'eau
- Que le sous-préfet, reçu en mairie aout, a été attentif à nos remarques sur le PLUI (terrains en face le cimetière)
- Que la Mairie est toujours en recherche d'un agent recenseur
- Que le mode de chauffage des appartements de la commune rue des écoles doit être étudié

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance,
Amandine THUREL

Le Maire,
Jean-Louis MORLIER

